

**Séance du Conseil de Ville
du 27 avril 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 4 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 3 du 30 mars 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Sabrina De Simone
 - Mme Germaine Wälti-Medza M'Etoundy et sa fille Régine Sonia Adda
6. Développement de l'interpellation 3.01/15 - "Surcharge des Services des Affaires sociales et de la Culture et des Sports", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
7. Développement du postulat 4.05/15 - "Un deuxième pilier pour tous les travailleurs et travailleuses de la commune de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
8. Développement du postulat 4.06/15 - "Un service de l'électricité globalement autosuffisant est-il possible ?", PS, M. Marc Ribeaud
9. Développement de la motion 5.03/15 - "Pour que Delémont devienne « formidablement équitable » !", PS, M. Sébastien Lapaire
10. Développement de la motion 5.06/15 - "Diminution du trafic durant les événements en Vieille Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
11. Développement de la motion interne 5.07/15 - "Pour une disposition de la salle plus conviviale", PS, M. Sébastien Lapaire
12. Réponse au postulat 4.07/14 - "Pour un concept harmonieux et cohérent des panneaux publicitaires et annonces de manifestations aux entrées de la ville", PS, Mme Murielle Macchi
13. Réponse au postulat 4.09/14 - "Routes de desserte et rues collectrices : améliorer encore la sécurité, la convivialité et la qualité de vie", CS•POP•Verts, M. André Parrat
14. Réponse à la motion 5.05/14 - "Définir les règles relatives aux logements communaux", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
15. Réponse à la question écrite 2.01/15 - "Accès des cars au parking Gros-Pré-Monsieur", PLR, M. Pierre Chételat
16. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, au nom du Bureau, elle félicite M. Damien Chappuis, élu maire de la Ville de Delémont. Mme Beuret informe que le Centre islamique Arrahmane du Jura organise une journée porte ouverte, le 30 mai 2015, à laquelle les Autorités communales sont conviées, en particulier à la séance d'information qui aura lieu de 10 h à 11 h 30, et pour laquelle une inscription est requise jusqu'au 8 mai. Elle rappelle également la manifestation liée au 30^e anniversaire du jumelage Delémont-Belfort, pour laquelle le délai d'inscription est fixé au 30 avril.

Mme Beuret souhaite la bienvenue à M. Toufik Ismail-Meyer, suppléant CS•POP•Verts, qui siège pour la première fois. En dernier lieu, en raison de l'absence des auteurs et à leur demande, elle suggère de reporter les points 8 et 13 du présent ordre du jour à la séance suivante.

DECISION : le report des points 8 et 13 est accepté à la majorité évidente.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Marie-Claire **Grimm**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Alain Beuret est remplacé par M. Didier **Schaller**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Claude **Chèvre**

M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Michel**

Mme Rébecca Lena est remplacée par Mme Mansouratou **Sokpolie**

M. André Parrat est remplacé par M. Hervé **Schaller**

M. Marc Ribeaud est remplacé par M. Thierry **Kamber**

Mme Paola Stanic est remplacée par M. Toufik **Ismail-Meyer**

Conseil communal

- M. Jean-Yves **Gentil**, vice-maire, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 3 DU 30 MARS 2015

Le procès-verbal no 3 du 30 mars 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, demande au Conseil communal s'il a connaissance de la mise en vente du Café de l'Espagne, dont la rénovation est souhaitée par divers organismes. De l'avis de Mme Grimm, ce bâtiment mérite d'être restauré, vu qu'il est très souvent photographié avec la Porte au Loup. Le Conseil communal prêterait-il attention à l'avenir de cet immeuble ?

Mme Françoise Collarin indique que toute rénovation entreprise par le futur propriétaire nécessitera un permis de construire, ce qui permettra à la Ville de veiller à la préservation du bâtiment. Mme Collarin met en exergue les différentes interventions de la Commune auprès du propriétaire actuel dans le cadre de l'aide aux réfections de façades qu'elle offrait, démarches qui n'ont jamais abouti.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

M. Sébastien Lapaire, PS, craint que la restriction d'ouverture de l'Office de poste en Vieille Ville, en juillet 2014, limite sa clientèle et engendre, pour l'avenir, sa fermeture. Il demande à l'Exécutif s'il interviendra auprès de la Poste et ce qu'il pense de cette situation.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, indique que ce changement d'horaires a fait l'objet d'une lettre du Conseil communal au responsable d'exploitation de la Poste, lequel a indiqué qu'une baisse de la fréquentation du site en était à l'origine et qu'à l'heure actuelle, aucun autre projet de réduction ou de

rationalisation n'était en cours. Pour la direction du secteur de Delémont, le maintien de cet office est important vu qu'il représente le 2^e bureau dudit secteur. Le Conseil communal suit attentivement l'évolution de la situation et poursuivra ses interventions auprès de la Poste, le cas échéant.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, revient sur la collection très volumineuse de bandes dessinées et autres objets d'un citoyen de Courroux, qui entend les exposer dans un local en Vieille Ville. Se réjouissant de ce projet, M. Schindelholz s'interroge sur la localisation et les synergies avec le futur Centre suisse de la BD, la réunion des deux projets en un seul endroit permettant de limiter les coûts de chacun. Il demande donc si des discussions ont eu lieu en ce sens avec le collectionneur et si une collaboration est prévue pour la mise en valeur de ce patrimoine. De plus, le Conseil communal a-t-il connaissance des possibilités et conditions d'accès prévues par ce collectionneur pour le public ?

M. Damien Chappuis souligne qu'il s'agit d'un projet privé, ce collectionneur, par ailleurs membre du Conseil de fondation Rosinski, souhaitant ouvrir son propre local pour l'exposition de ses quelque 80'000 bandes dessinées, pour autant que toutes les oppositions soient levées. De plus, M. Chappuis met en exergue la participation de la Ville à la création du Centre suisse de la BD, projet qui sera réalisé par la Fondation Rosinski. A ce jour, la Ville se charge de trouver les synergies entre les deux projets, en Vieille Ville et à la gare, la volonté étant du reste que Delémont ne dispose pas que d'un seul site d'exposition de bandes dessinées. Il appartiendra au Jurassien de définir les modalités d'accès à sa collection.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, souhaite que les panneaux d'affichage destinés à la propagande électorale soient mis à la disposition des partis politiques également pour des votations, ce qui contribuerait à développer l'esprit civique de la population. M. Rottet relève que dans différents cantons alémaniques, l'affichage se fait sur des lampadaires, ce qui est interdit à Delémont.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, n'est pas favorable à la pratique précitée, qui peine à être réglée. Il précise que les panneaux d'affichage dépendent de règlements communaux et cantonaux, avec des mises à disposition strictes en périodes d'élections. Par ailleurs, le Canton estime que les partis sont libres d'utiliser d'autres supports en cas de votations. Cette question pourrait néanmoins être débattue lors d'une prochaine rencontre avec le Gouvernement.

M. Philippe Rottet est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur le rapport cantonal relatif à l'état financier des communes jurassiennes, indique que ces dernières sont les plus endettées de Suisse. Il demande au Conseil communal, dans sa nouvelle composition, s'il s'attèlera à cette problématique pour établir un plan de désendettement et s'il a l'intention de rediscuter de la répartition des tâches entre le Canton et les communes, dans le but de leur redonner plus d'indépendance et éviter qu'elles soient touchées par des décisions arbitraires. Selon M. Baettig, le Canton doit aider aux tâches que les communes ne parviennent pas à réaliser elles-mêmes, et non le contraire.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, met en exergue le fait que le nouvel Exécutif n'est pas constitué, la répartition des tâches entre conseillers n'ayant pas non plus eu lieu. Il estime que ce dossier devra être abordé pour déterminer, dans la mesure du possible, une politique commune ou un consensus.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, souhaite connaître la raison pour laquelle le rond-point situé à l'intersection de la rue du Pont-Neuf et de la route de la Mandchourie a été entièrement modifié, s'interrogeant sur la nécessité des travaux.

Mme Françoise Collarin informe que l'aménagement antérieur, en raison des bordures extérieures notamment, posait problème à la conduite des bus. Leur circulation étant prévue à terme dans les deux sens, une modification du rond-point était nécessaire. Cependant, au cours des travaux, la Ville a remarqué que des conduites devaient être remplacées, d'où des travaux plus conséquents que prévus.

M. Christophe Günter est partiellement satisfait.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, félicitant M. Damien Chappuis pour son élection à la Mairie et Mme Esther Gelso pour son résultat, souligne que des affiches de cette dernière ont été apposées sur des lampadaires, entre autres. Elle souhaite savoir qui se chargera de leur enlèvement et qui assumera les frais de nettoyage.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, met en évidence le Règlement de police, qui stipule qu'une autorisation préalable est requise pour tout affichage et que ce dernier doit concerner des manifestations principalement en lien avec Delémont. Dans le cas en question, même si les limites n'ont pas été respectées, le phénomène de l'affichage sauvage s'est considérablement résorbé depuis quelques années. Bien que des mesures de rétorsion soient prévues, M. Gentil relève que la Police ne peut pas être omniprésente et qu'elle procédera à l'enlèvement des affiches, ce qui ne représente pas non plus sa première priorité.

Mme Karen Chevrolet est partiellement satisfaite.

Mme Murielle Macchi, PS, relève que les travaux à la gare ont engendré la suppression de deux places de stationnement pour personnes handicapées, seuls deux emplacements spécifiques ayant été conservés dans ce secteur stratégique. Mme Macchi souligne également que leurs dimensions ne répondent pas aux normes en vigueur, ce qu'elle regrette. Aussi, elle demande au Conseil communal s'il a conscience qu'il ne les respecte pas, d'autant qu'une adaptation et une meilleure localisation n'engendrerait pas de grandes dépenses. Entend-il élaborer un concept pour tous les secteurs de la ville pour ce type de stationnement et accepterait-il de se déplacer en fauteuil roulant pour tester l'entrée et la sortie d'un véhicule sur une place spécifique mais trop étroite ?

Mme Françoise Collarin met en exergue la collaboration de la Ville avec Pro Infirmis en matière de places de stationnement pour handicapés. A l'heure actuelle, un emplacement se situe à l'ouest de la Poste, un autre à l'est de la barre commerciale de la gare. Par ailleurs, les transformations à la gare n'offrent pour l'heure que deux places de stationnement pour handicapés, dont le nombre sera accru dans ce secteur, une fois les travaux achevés. Mme Collarin indique également que les permis de construction sont toujours assortis d'aménagement de places pour handicapés, quel que soit le quartier concerné.

Mme Murielle Macchi n'est pas satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur son récent postulat concernant l'éclairage public, souligne que Porrentruy dispose de lampadaires dynamiques, variant en fonction du passage des véhicules et des piétons et qui semblent donner satisfaction. Aussi, il se demande si Delémont est passée à côté de cette opportunité technologique.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, précise que ce projet pilote d'éclairage dynamique est réalisé avec la société Creapole. L'expérience en question, menée sur quelques dizaines de mètres seulement, ne saurait servir de référence pour le projet de Delémont consistant à changer 1'800 points lumineux, ce qui fera l'objet d'un prochain crédit. La Ville suit attentivement le projet bruntrutain mais son nouvel éclairage public ne peut se baser que sur des technologies éprouvées, moins onéreuses, comme la technologie LED.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : **les promesses d'admission à l'indigénat communal de**

- Mme Sabrina De Simone
- Mme Germaine Wälti-Medza M'Etoundy et sa fille Régine Sonia Adda

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/15 - "SURCHARGE DES SERVICES DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE ET DES SPORTS", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, rappelle la décision prise en 2010 de créer un poste de chef de service chapeautant à 50 % le domaine des affaires sociales, de la jeunesse et du logement (ASJL), le second mi-temps étant destiné au secteur de la culture et des sports (CS). Regroupant 120 collaborateurs, ce poste était susceptible d'être adapté selon la charge de travail. Enumérant les secteurs d'activité des deux services et les manifestations en constante augmentation à Delémont, parmi lesquelles le festival Delémont BD ou la création du Centre de la BD, M. Rebetez craint une surcharge de travail pour les collaborateurs, malgré les mandats extérieurs, et demande à l'Exécutif comment il entend faire face à ce surcroît de tâches. D'autre part, il regretterait que d'autres projets d'importance soient reportés par manque de disponibilité, considérant par ailleurs l'ouverture à mi-temps uniquement du secrétariat d'ASJL.

Détaillant les secteurs et activités dépendant de ce service, M. Rebetez demande si ce dernier parvient à valoriser le travail des employés ou s'il pare uniquement au plus pressé. D'autre part, il s'interroge sur les mesures à prendre pour éviter la mise de côté d'autres projets, touchant la jeunesse, les aînés ou l'accueil des nouveaux arrivants, par exemple.

En dernier lieu, M. Rebetez se demande si la Commune parvient à garantir des conditions de travail décentes, avec une pression raisonnable sur les collaborateurs des deux services. Il s'interroge également sur l'opportunité de scinder le poste de chef de service en deux, bénéficiant d'un taux adapté aux activités des deux secteurs. Il se demande si le secrétariat ASJL est suffisamment doté et si le service CS est convenablement soutenu. Quelles mesures le Conseil communal prendra-t-il pour améliorer leur situation et envisage-t-il de modifier le poste de chef de service ?

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, rappelle la création de ce poste de chef de service, notamment en raison de la reprise de certains dossiers par le Canton en matière sociale. A l'heure actuelle, la situation mérite un réexamen, considérant l'accroissement de manifestations à Delémont mais aussi de nouveaux dossiers, liés aux affaires sociales. Une analyse du flux des tâches liées aux services ASJL et CS sera menée dans le but de déterminer si le chef de service est à même de remplir les tâches lui incombant. D'autre part, elle permettra d'examiner en détail l'organisation des deux services. A ce stade, le Conseil communal n'est donc pas en mesure de se prononcer sur une solution et d'éventuelles propositions de réorganisation seront prochainement soumises au Conseil de Ville.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, est satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Murielle Macchi, PS, estime nécessaire de revoir les postes de travail en question, pour répondre aux objectifs des services et éviter une direction bicéphale. Son groupe avait soutenu le partage du poste de chef de service pour offrir des places à responsabilité à temps partiel et disposer d'une flexibilité en cas d'évolution des postes. De l'avis de Mme Macchi, quelles que soient les compétences des uns et des autres, un tel poste à 100 % sous la direction de deux personnes amène des conflits de loyauté dans son temps imparti pour l'un ou l'autre des secteurs et ne permet pas en plus une évolution du poste en question.

A son sens, ce cas de figure démontre les limites du fonctionnement de l'Administration communale, qui ne dispose pas d'un service des ressources humaines. A son sens, un tel service est nécessaire car il permettrait, entre autres, de créer et d'ajuster les cahiers des charges, selon l'évolution des tâches, des projets et des objectifs à long terme. En outre, une politique du personnel permet de répondre aux difficultés rencontrées entre employés et supérieur hiérarchique, le Service CS ayant par ailleurs déjà fait l'objet de trois audits, avec des coûts financiers et humains conséquents. Mme Macchi met en évidence la gestion des heures supplémentaires, premier signe de charge de travail non maîtrisée et source d'épuisement si elle n'est pas corrigée rapidement. Un dépassement chronique des heures supplémentaires traduit un dysfonctionnement dans la répartition des tâches, une évaluation erronée ou une mauvaise évaluation des effectifs. En conclusion, Mme Macchi estime nécessaire de disposer d'un Service du personnel efficient, menant une politique des ressources humaines et non seulement une gestion administrative.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime cette interpellation non crédible. A son sens, la Ville ne doit pas se charger de dossiers qui pourraient être délégués au secteur privé, ni d'activités à mi-chemin entre le social et le culturel ou de nouveaux besoins non documentés, justifiant ensuite la création de postes pour éviter le surmenage. M. Baettig s'oppose à la création d'un nouveau poste, étant donné que le contexte ne s'y prête pas.

7. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/15 - "UN DEUXIÈME PILIER POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA COMMUNE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relève que la Ville emploie des auxiliaires depuis longtemps, sans les assurer auprès de la Caisse de pensions, ce qui péjore leur retraite, vu qu'ils ne touchent alors que la rente AVS. Mme Grimm précise que plusieurs auxiliaires communaux seraient intéressés à cotiser à un 2^e pilier, à qui l'affiliation éventuelle au FRED ne semble pas avoir été proposée. Estimant que la Ville, en tant qu'employeur, doit faire figure d'exemple, elle invite à accepter ce postulat pour étudier l'affiliation des auxiliaires dans la Caisse de pensions, ce qui leur assurera une retraite un peu plus confortable.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, informe que le Conseil communal accepte le postulat, dans le but de clarifier les possibilités d'accès au 2^e pilier aux collaborateurs dont le taux d'occupation est faible. Toutefois, il souligne que certains d'entre eux, informés de cette possibilité, y ont renoncé pour ne pas amputer leur salaire, relativement bas en raison de leur faible taux d'occupation. Ce choix entraîne cependant des conséquences qui méritent d'être expliquées, tout travailleur ayant droit à une retraite convenable. L'Exécutif s'engage donc à revoir les dispositions en place lors de la signature d'un contrat de travail, afin que les conséquences d'un refus ou d'une acceptation de cotiser au 2^e pilier soient clairement signifiées, sachant que la décision finale reviendra aux collaborateurs.

M. Laurent Michel, PS, rapporte son expérience en qualité de concierge au hangar des pompiers, durant laquelle il aurait souhaité avoir le choix de cotiser au FRED. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe socialiste acceptera ce postulat.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, estime que bon nombre de collaborateurs, dont le taux d'occupation est faible, refusent de déduire quelque Fr. 100.- à Fr. 150.- de leur bas salaire mensuel pour financer un 2^e pilier, d'autant qu'il ne leur assurera qu'une faible rente à l'âge de la retraite. D'autre part, selon lui, s'ils bénéficient d'une rente du 2^e pilier en plus de l'AVS, ils n'ont plus droit à la complémentaire, laquelle est beaucoup plus intéressante. A son sens, c'est pour ces raisons que le Législateur en Suisse a fixé un salaire annuel cotisant minimum de Fr. 21'150.-.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, s'étonne des propos de M. Rottet, qui privilégie le recours aux aides de l'Etat, notamment les prestations complémentaires.

M. Francis Charmillot, PS, confirme qu'un retraité peut bénéficier d'une faible rente de 2^e pilier et, en même temps, des prestations complémentaires.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, met en évidence les abus en matière d'aide sociale, des familles au salaire de quelque Fr. 7'000.- en bénéficiant.

Mme Jeanne Beuret, présidente, relève que les propos de M. Rottet sont hors contexte.

DECISION : le postulat 4.05/15 - "Un deuxième pilier pour tous les travailleurs et travailleuses de la commune de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm, est accepté par 34 voix contre 3.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/15 - "UN SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ GLOBALEMENT AUTOSUFFISANT EST-IL POSSIBLE ?"**, PS, M. MARC RIBEAUD

Point reporté.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/15 - "POUR QUE DELÉMONT DEVIENNE « FORMIDABLEMENT ÉQUITABLE » !"**, PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE

M. Sébastien Lapaire, PS, propose que la Ville brigue la distinction Fair Trade Town, pour rejoindre les quelque 2'000 communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable, parallèlement aux Magasins du Monde, actifs à Delémont depuis 1978, et qui sont partie prenante dans cette opération. Par ailleurs, le site internet national du label fait état des participations à ce commerce équitable, que ce soient des restaurateurs, hôteliers ou autres institutions. A ce sujet, M. Lapaire précise l'objectif de cette distinction, consistant à fédérer autour du commerce équitable toute la ville (administrations, écoles, entreprises, institutions, clubs sportifs, associations culturelles, ...) et faire figure d'exemple afin d'inciter d'autres communes à rejoindre ce mouvement. Même si cette motion est quelque peu idéaliste, M. Lapaire relève que le commerce équitable contribue également à l'économie locale. En effet, il représente un marché dynamique en croissance et s'étend aux échanges locaux, par exemple les produits confectionnés par des artisans jurassiens. Acheter leurs produits augmente leur revenu, les rentrées fiscales de l'Etat et, de fait, l'investissement consacré aux modes de production respectueux de l'environnement, en Suisse et ailleurs.

M. Lapaire met en exergue les débordements de la société de consommation actuelle, qui génère diverses inégalités et nuit à l'environnement. De plus, les habitudes changent difficilement, d'où la nécessité d'actions locales, proches du citoyen, qui semble très réceptif au commerce local mais qui peine à s'y retrouver. Par sa motion, M. Lapaire entend donc sensibiliser la population à sa propre consommation. Il souligne que le commerce équitable se base sur des relations commerciales équitables à long terme, des prix stables et transparents, des conditions de travail socialement justes et des méthodes de culture durables. Encourager le commerce équitable contribue à aider les producteurs à améliorer par eux-mêmes leurs propres conditions de vie. En conclusion, M. Lapaire invite à accepter la démarche proposée en guise

de reconnaissance envers les Magasins du Monde ou les Femmes paysannes et pour transmettre un message symbolique aux concitoyens.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, même si Delémont a toutes les qualités pour obtenir cette distinction, estime que la forme du postulat serait plus appropriée pour cette intervention. En particulier, s'agissant des critères d'obtention du label, un groupe de travail, dont la présidence pourrait être assurée par l'auteur, doit être créé pour déterminer les bases des démarches à effectuer auprès des commerçants et entreprises pour s'assurer du respect des critères 3 et 4 cités dans la motion, d'une part, et pour sensibiliser la population, d'autre part. M. Gentil relève qu'à l'heure actuelle, aucune commune suisse n'a obtenu cette distinction et il préférerait que Delémont puisse s'appuyer sur un dossier bien préparé plutôt que d'agir dans l'urgence. Il suggère donc la transformation en postulat mais, dans tous les cas, entreprendra toute démarche utile pour parvenir à des relations commerciales équitables à long terme.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, bien que favorable aux produits locaux et régionaux, issus d'une production durable et écologique, s'interroge sur l'appellation du label Fair Trade Town, dont il souhaite une explication sur le rapport entre l'équitable et le local. En particulier, il souhaite savoir si la motion vise à ne soutenir que le local équitable ou aussi l'équitable qui n'est pas forcément local. Les produits extérieurs vendus à des prix correspondant aux coûts écologiques et de production sont-ils aussi inclus ?

M. Pierre Chételat, PLR, favorable à cette motion, estime que le commerce équitable peut aussi concerner le lait, dont certains groupes régionaux entendent faire baisser le prix, ce qui dérange l'intervenant. Quant aux produits exotiques, s'ils sont achetés à des prix englobant le coût réel de production, ils peuvent contribuer à faire renoncer certains citoyens des pays en question à des productions dont l'introduction en Suisse n'est pas voulue.

M. Paul Fasel, PCSI, informe du libre vote décidé par son parti, lui-même étant favorable au postulat.

M. Sébastien Lapaire, PS, laisse le choix des moyens au Conseil communal pour l'obtention de cette distinction, même dans plusieurs années. A l'heure actuelle, certains magasins, restaurants ou hôtels consomment déjà des produits équitables, répondant ainsi aux critères 3 et 4. Pour répondre à l'interrogation de M. Baettig, un consensus semble avoir été trouvé pour définir que les achats aux producteurs locaux font partie du commerce équitable, même si certains produits, comme le miel, peuvent également être issus du commerce équitable d'Amérique latine, par exemple. De plus, le lait est à son sens très symptomatique de la société de consommation actuelle et de ses dérivés. Quant à la sensibilisation de la population, la décision symbolique du Conseil de Ville y contribuera, l'Exécutif y mettant ensuite les moyens. En outre, assurer la présidence du groupe de travail nécessite réflexion.

DECISION : la motion 5.03/15 - "Pour que Delémont devienne « formidablement équitable » !", PS, M. Sébastien Lapaire, est acceptée par 27 voix contre 7.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/15 - "DIMINUTION DU TRAFIC DURANT LES ÉVÉNEMENTS EN VIEILLE VILLE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, indique que les différentes interventions de son groupe au sujet du trafic visent l'équilibre des rapports entre les différents usagers de la route. Relevant les améliorations apportées aux secteurs de la gare et du Gros-Seuc, M. Rebetez relève que d'autres sites posent encore problème, comme celui du Château, notamment. Tout comme d'autres citoyens, il estime que les véhicules à moteur ont une mainmise sur l'espace public, ce qu'il regrette. Sans s'opposer aux voitures, la motion demande une meilleure cohabitation et un partage plus équilibré de l'espace public lors de manifestations ou événements culturels ou commerciaux, en particulier en Vieille Ville.

M. Rebetez s'étonne que le Conseil communal rejette cette motion, l'estimant déjà réalisée, et ne le comprend pas au vu des nombreux événements où le trafic n'est pas modéré, comme par exemple l'édition 0 du Festival de la bande dessinée, qui a rassemblé 5'000 visiteurs se déplaçant sur plusieurs sites. D'autre part, M. Rebetez estime que la verbalisation n'est appliquée que partiellement, citant en exemple les nombreux véhicules stationnés le long de la rue du 23-Juin durant plus d'une heure, alors que seuls quatre emplacements 15 minutes sont définis. A son sens, l'augmentation linéaire du nombre d'automobiles dans le canton nécessiterait une adaptation des règlements pour assurer la cohabitation, comme le pratique Aarau notamment, qui dispose de grandes zones piétonnes. M. Rebetez propose de bloquer l'une des entrées de la Vieille Ville lors du marché du samedi, la Porte de Porrentruy lors de manifestations importantes dans la Cour du Château, l'accès à certaines rues perpendiculaires lors d'événements ponctuels et la verbalisation systématique.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, précise que toute manifestation spécifique doit être annoncée auprès de la Commune et que toutes les mesures de sécurité sont prises si elles paraissent nécessaires. D'autre

part, le Conseil communal n'est pas favorable à la restriction systématique du trafic motorisé en Vieille Ville lors d'activités culturelles ou commerciales, préconisant le respect des uns et des autres et, si tel n'est pas le cas, la verbalisation. Cette politique est appliquée dans tous les secteurs de la ville et l'ensemble des acteurs de la Vieille Ville ne sont certainement pas tous favorables aux mesures décrites dans la motion. Considérant les mesures actuelles comme étant suffisantes et assurant la convivialité, pour autant que les principes de bases soient respectés, le Conseil communal rejette la motion.

Mme Murielle Macchi, PS, admet que la cohabitation est parfois difficile entre les véhicules et les piétons, pas seulement lors de manifestations. Aussi, la restriction du trafic lors d'événements n'est pas souhaitée, étant donné les différentes fonctions de la Vieille Ville, lieu d'animation, de services, de commerces et de vie, mais avant tout zone d'habitat, qui subit les nuisances de certaines animations. Par ailleurs, pour divers acteurs, la fermeture d'une rue peut signifier un accès limité à un commerce ou à une maison. A son avis, toute manifestation devrait faire l'objet d'une réflexion sur la pertinence de sa tenue en Vieille Ville, la valorisation d'autres quartiers et les conséquences d'une déviation ou d'une fermeture de rue pour les utilisateurs de la Vieille Ville. Mme Macchi estime que les habitants de ce secteur sont cléments face aux désagréments qu'ils subissent, alors qu'un accroissement des événements générerait d'autres nuisances, comme les déchets ou les dégâts aux bâtiments. D'autre part, elle relève que des désagréments en Vieille Ville se produisent tous les jours, comme le parcage sauvage et les comportements dangereux aux abords des écoles. Aussi, le postulat permettrait de relever les problèmes rencontrés et les conséquences pour tous les utilisateurs et d'étudier les pistes à privilégier en fonction du type de manifestation. Son groupe le soutiendra donc, en priant le Conseil communal d'étudier la pertinence d'une manifestation en Vieille Ville, la prise en compte des intérêts de tous les utilisateurs du secteur et la verbalisation du parcage sauvage.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, opposé à cette motion, souligne que la mobilité grâce à la voiture est un acquis du droit à se déplacer dans des régions comme le Jura où les transports publics sont moins importants et où la population ne peut pas toujours se déplacer à vélo. A son sens, le choix d'utiliser un véhicule doit rester individuel et volontaire, les Autorités n'ayant pas le rôle de fixer des contraintes. Les règles de bon sens s'appliquent automatiquement, même si les transgressions ne peuvent pas être évitées. Privilégiant la cohabitation respectueuse entre les commerçants, les piétons, les habitants de la Vieille Ville et les automobilistes, M. Baettig suggère d'étudier la possibilité d'installer des lampadaires dynamiques, indiquant les lieux de parkings.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, rappelle le rôle préventif et de conseil que la Police locale doit assumer, avant celui de la répression. A son avis, elle doit également être présente lors de risques de mauvaise cohabitation entre les piétons et les automobilistes, au lieu d'intervenir ultérieurement. Amender des voitures mal stationnées n'améliore pas la cohabitation. M. Miserez estime que cet élément devrait être examiné, étant lui-même favorable au postulat.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relève que d'autres villes, notamment suisses alémaniques ou allemandes, ont créé de grandes zones piétonnes où l'absence de circulation n'a pas nui aux commerces. M. Rebetez invite au changement, tout en indiquant avoir entendu les arguments des autres partis concernant les intérêts de tous les acteurs de la Vieille Ville. Aussi, il accepte de transformer sa motion en postulat et de supprimer le terme "systématique" du 4^e paragraphe. Toutefois, il souhaite l'avis du Conseil communal quant aux mesures qu'il prendra dans le cadre de la prochaine édition du festival de la BD.

M. Damien Chappuis informe que le Comité d'organisation restreindra au maximum la circulation, étant donné les 12'000 visiteurs attendus durant les quatre jours du festival.

Mme Jeanne Beuret, présidente, soumet au vote la motion transformée en postulat et sans le terme "systématique". A la question de M. Gentil, elle donne lecture de l'art. 33 al. 5 du Règlement du Conseil de Ville, stipulant que tant que la discussion est ouverte, l'auteur d'une motion ou d'un postulat peut le modifier, le nouveau texte ne pouvant être accepté sans que le Conseil communal ne soit à nouveau entendu.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, accepte la modification de l'intervention et sa soumission au vote.

DECISION : la motion 5.06/15 transformée en postulat qui portera le no 4.07/15 - "Diminution du trafic durant les événements en Vieille Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est acceptée par 23 voix contre 15.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.07/15 - "POUR UNE DISPOSITION DE LA SALLE PLUS CONVIVIALE"**, PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE

M. Sébastien Lapaire, PS, par sa motion, entend ouvrir le débat concernant la disposition actuelle de la Salle du Conseil de Ville, qui complique le décompte des voix, étant donné que les scrutateurs doivent dénombrer plusieurs rangs et se déplacer dans la salle. De plus, les petits groupes siègent au rang le plus

éloigné de la tribune, ce qui complique le comptage de leurs suffrages. En outre, le déplacement dans la salle est difficile, peu d'espace étant à disposition sur les côtés, en plus de l'allée centrale. Selon ses recherches, le Législatif delémontain est le seul de Suisse à avoir un tel aménagement, la plupart ayant une disposition en U ou des hémicycles. La disposition en place actuellement influe sur la dynamique de la séance et sur l'ambiance, raison pour laquelle M. Lapaire souhaite qu'elle soit modifiée de façon à ce que chaque conseiller se voie.

Mme Jeanne Beuret, présidente, indique que le Bureau du Conseil de Ville est favorable à une solution facilitant non seulement le décompte des voix mais également les échanges entre les participants aux séances. Toutefois, comme la situation actuelle semble convenir et qu'un changement n'est pas forcément souhaitable, le Bureau du Conseil de Ville laisse la liberté de vote pour cet objet.

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, informe que l'Exécutif ne se prononcera pas sur cette motion interne.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, est favorable à une modification de la disposition, pour améliorer la convivialité et les échanges et éviter la division gauche-droite par les deux blocs de tables, ce qui créerait une atmosphère plus agréable, notamment grâce aux hémicycles.

M. Sébastien Lapaire, PS, relève que les membres actuels du Conseil de Ville, vu leur expérience, sont à même de déterminer un aménagement adapté. Il souhaite donc que le Bureau du Conseil de Ville mène une consultation, établisse une synthèse des propositions et soumette une suggestion d'aménagement au Conseil de Ville.

DECISION : la motion interne 5.07/15 - "Pour une disposition de la salle plus conviviale", PS, M. Sébastien Lapaire, est acceptée par 19 voix contre 14.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/14 - "POUR UN CONCEPT HARMONIEUX ET COHÉRENT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES ET ANNONCES DE MANIFESTATIONS AUX ENTRÉES DE LA VILLE", PS, MME MURIELLE MACCHI

M. Damien Chappuis rapporte que le postulat a été étudié sous divers angles, le premier consistant en la définition d'un règlement clair en matière d'annonce de manifestations aux entrées de la ville, afin d'assurer les mêmes conditions pour tous les organisateurs. De plus, l'installation de panneaux électroniques, par la Municipalité ou des investisseurs privés, en différents lieux, a été examinée. La mise en place de bornes interactives devant Jura Tourisme et l'Hôtel de Ville, facilitant le déplacement à Delémont, est envisagée et les différents plans de la ville seront mis à jour. Ces mesures feront l'objet d'une demande de crédit, le montant ad hoc inscrit au plan des investissements pour la législature prochaine devant alors être avancé. Toutefois, M. Chappuis proposera que cette dépense soit incluse dans le budget.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.09/14 - "ROUTES DE DESSERTE ET RUES COLLECTRICES : AMÉLIORER ENCORE LA SÉCURITÉ, LA CONVIVIALITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT

Point reporté.

14. RÉPONSE À LA MOTION 5.05/14 - "DÉFINIR LES RÈGLES RELATIVES AUX LOGEMENTS COMMUNAUX", PCSI, M. JEAN-PAUL MISEREZ

Mme Esther Gelso rapporte l'intérêt des coopératives delémontaines à collaborer avec la Commune, pour étudier notamment les projets des Arquebusiers, des Abattoirs et des Moissons, dans le cadre desquels la Ville entend développer des secteurs d'habitation mixtes, à des conditions de location intéressantes et destinés à toutes les classes sociales, pour ne pas stigmatiser les citoyens à bas revenu. En ce qui concerne European, il contiendra au moins 10 % de logements à loyer modéré. Par ailleurs, un groupe de travail, auquel participe M. Miserez, planche actuellement sur la définition des critères pour les terrains appartenant à la Commune, qui devront être entièrement respectés. D'autres critères détermineront l'attribution des appartements communaux et le suivi des situations des résidents, sur le long terme. Dans cette étude, la Ville est secondée par un spécialiste disposant de très bonnes connaissances des dossiers en lien avec les coopératives, sur le plan national.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, constate les progrès et les intentions de la Ville, tout en relevant que les mesures pour les concrétiser ne sont pas précisées. D'autre part, comme certains éléments demandés par la motion n'ont pas été établis, notamment la distinction entre les patrimoines administratif et financier, M. Miserez relève le travail conséquent qu'il reste à réaliser, soulignant l'importance de gérer clairement les

biens immobiliers s'agissant de leurs coûts et de leurs recettes. En dernier lieu, M. Miserez précise qu'une commission a été créée dans le cadre du Plan d'aménagement local, pour déterminer les solutions que ce dernier pourrait apporter dans ce dossier. De ce fait, le rôle de la commission devrait être redéfini et son cahier des charges précisé. Ainsi, M. Miserez invite le Conseil communal à informer le Conseil de Ville régulièrement sur l'évolution de ce dossier.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/15 - "ACCÈS DES CARS AU PARKING GROS-PRÉ-MONSIEUR", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Pierre Chételat, PLR, met en évidence l'importance du parking Gros-Pré-Monsieur, pour embarquer les voyageurs en toute sécurité et sans frais. De plus, ce site est également utilisé par les artisans qui y stationnent leurs camionnettes. M. Chételat regrette que la réponse du Conseil communal n'offre pas de vue d'ensemble, d'autant que la place située devant La Jardinerie a été supprimée et que celles prévues à la Halle des Expositions sont souvent occupées par des voitures. Du reste, ledit site ne permet pas aux voyageurs de parquer leur véhicule et le stationnement y est interdit lors d'expositions. L'emplacement prévu à la place de l'Etang demeure mais il reste insuffisant. De l'avis de M. Chételat, les places de stationnement pour car ne doivent pas perpétuellement changer, cette question faisant l'objet d'une motion déposée en cours de séance, demandant la création d'une commission pour plancher sur ce sujet.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, invite à prêter une attention particulière à l'accueil des touristes à Delémont, un seul emplacement pour les cars à la place de l'Etang étant insuffisant. De plus, le stationnement au sud des voies n'est pas pratique, ce secteur étant trop excentré par rapport à la Vieille Ville, que les touristes visitent en priorité.

Mme Françoise Collarin souligne que les cars peuvent déposer les touristes à l'endroit souhaité et se stationner ensuite au sud des voies. Des contacts avec les responsables de la Halle des Expositions sont en cours dans le but d'établir une charte. Comprenant l'insatisfaction de M. Chételat, Mme Collarin insiste sur la nécessité de fermer le parking Gros-Pré-Monsieur en raison des difficultés rencontrées avec les Gens du voyage. Elle reprendra toutefois ce sujet avec le Service UETP.

16. DIVERS

M. Jean-Yves Gentil, vice-maire, rappelle la venue d'une délégation genevoise à Delémont, mercredi 29 avril 2015, dans le cadre de sa tournée en bus. Une délégation du Parlement jurassien la rejoindra dans la Cour du Château pour un apéritif dès 17 heures, auquel le Conseil de Ville est cordialement invité.

Ont été déposés :

- **postulat 4.08/15** - "Des nuisances et des tensions qui augmentent", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.08/15** - "Places de parc pour personnes handicapées accessibles et en suffisance", PS, Mme Murielle Macchi
- **motion 5.09/15** - "Le nettoyage des déchets jetés au sol. Quel coût, quelles solutions ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.10/15** - "Des parcs pour les autocars", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion 5.11/15** - "Gestion de la dette communale : « Commençons par le début et la mise en place d'un tableau de financement ! »", PLR, M. Julien Crevoisier
- **motion 5.12/15** - "Quotité d'impôt : « Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste ! »", PLR, M. Julien Crevoisier

La séance est levée à 21 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 11 mai 2015